

SYNDICAT D'EAU POTABLE CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 Octobre 2023

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 23 – 2023

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint-Péray, sous la présidence de Christian ALIBERT, Président.

Nombre de membres en exercice : **56**

Nombre de membres présents : **33**

Qui ont pris part au vote : **35**

Date de convocation du Comité : **9 Octobre 2023**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr GIBAUD Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), DURAND Gilles, FABRIS Albano, THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, GOUMAT Laëtitia, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, PICCOTTI Bernard, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, DIETRICH David, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe (Pouvoir à ALIBERT Christian)

Secrétaire de séance : Mr LAFAGE Stéphane

Délibération N° 23 – 2023

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est présenté à l'assemblée délibérante :

- le rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi par les services du syndicat (article L 2224-5 du CGCT),
- le rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable établi par VEOLIA Eau exploitant (article L 1411-3 du CGCT).

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- émet un avis favorable sur les rapports d'activités 2022 du service public de l'eau potable,
- rappelle que le rapport d'activités du Président, destiné notamment à l'information des usagers, doit être présenté aux conseils municipaux des communes membres.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT



Transmis au contrôle de légalité le 23 Octobre 2023